

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie, tenue lundi le 12 décembre 2022 à 18 h 33 au 57, rue Laroche.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absente : madame Josée Castonguay, conseillère

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION ET CERTIFICAT

Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été transmis à tous les membres du conseil, incluant la conseillère absente, madame Josée Castonguay.

2022-12-454

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 18 h 33.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-455

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Personnel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-456

PERSONNEL – SUIVI DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE LA PERSONNE SALARIÉE NO 06-1007

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée no 06-1007 est entrée en fonction le 4 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée no 06-1007 est soumise à une période d'essai d'une durée de sept cents (700) heures travaillées;

CONSIDÉRANT l'évaluation présentée au conseil municipal par la direction générale au sujet de la personne salariée no 06-1007;

CONSIDÉRANT QUE les compétences et l'attitude de la personne salariée no 06-1007 ne correspondent pas aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de Lanoraie mette fin à la période d'essai et au lien d'emploi de la personne salariée no 06-1007, à compter du 11 décembre 2022;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la personne salariée no 06-1007 afin de l'informer de la décision prise par le conseil municipal;

Que la direction générale soit et est autorisée à signer et à compléter tous les documents relatifs à la fin de l'emploi de l'employé no 06-1007 auprès de la Municipalité;

Que la direction générale, soit et est, par les présentes, autorisée à affecter et verser les montants requis à l'employé no 06-1007, le cas échéant.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

2022-12-457

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 18 h 35.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire